

PARTIE III.—FONCTIONS DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Section 1.—Ministères, offices, commissions, etc.

Ci-dessous sont indiquées les fonctions administratives des divers ministères ainsi que des commissions et offices spéciaux du gouvernement fédéral.

Il est impossible, faute d'espace, de donner ici les détails de chaque service, division ou section de tous les ministères, mais les principales divisions de même que les services dont l'objet diffère quelque peu de celui, plus vaste, des ministères sont mentionnés. Plus loin, d'autres chapitres étudient en détail les attributions de plusieurs de ces organismes. Pour les renseignements voulus, on trouvera profit à consulter l'Index.

Ministère des Affaires des anciens combattants.—Créé en 1944, le ministère s'intéresse uniquement au bien-être des anciens combattants, à qui il offre des services médicaux, dentaires, de bien-être, d'établissement sur les terres, de prothèse et d'assurance. Le Bureau des vétérans les aide à préparer et à présenter leurs requêtes devant la Commission des pensions.

La Commission canadienne des pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants relèvent également du ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministère compte des bureaux administratifs dans toutes les grandes villes canadiennes ainsi qu'à Londres (Angleterre).

Ministère des Affaires extérieures.—La principale attribution du ministère consiste à protéger et à favoriser les intérêts du Canada à l'étranger. Le ministère est dirigé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Son directeur permanent est le sous-secrétaire d'État (sous-ministre) qui est le principal conseiller du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est aidé d'un sous-secrétaire associé, de trois sous-secrétaires adjoints et d'un conseiller juridique et il est renseigné par les chefs des diverses divisions, chacun étant chargé d'une partie du travail du ministère. Les chefs de division sont aidés par les agents du service extérieur, les agents d'administration et le personnel administratif composé de commis, de sténographes et de dactylographes. Lorsqu'ils sont à l'extérieur, les agents du service extérieur sont officiellement appelés ambassadeurs, ministres, conseillers, premiers, deuxièmes et troisièmes secrétaires dans les missions diplomatiques et consuls généraux, consuls et vice-consuls dans les postes consulaires. Le Canada compte à l'extérieur cinquante-deux missions diplomatiques et consulaires.

A Ottawa, le travail est réparti entre 17 divisions qui peuvent se grouper, d'après leurs attributions, en trois catégories: politique, fonctionnelle et administrative. Il existe cinq divisions politiques: Amérique, Commonwealth, Europe, Extrême-Orient et Nations Unies; huit divisions fonctionnelles: Consulaire, Liaison avec la défense (I^e et II^e divisions), Économique, Information, Juridique, Recherches et rapports historiques et Protocole; quatre divisions administratives: Effectif et organisation, Finances, Personnel, Propriétés et Fouritures.

Ministère de l'Agriculture.—Les attributions du ministère créé en 1867 (30 Vict., chap. 53) embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relèvent du Service scientifique et du Service des fermes expérimentales; le maintien des normes et la protection des produits, du Service de la production et du Service des marchés; l'assèchement et la mise en valeur des terres, de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et du programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes; les programmes de sécurité et de stabilité des prix, de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies et de l'Office de soutien des prix agricoles. Le Service de l'information renseigne le public sur les réalisations et sur le programme général du ministère.

Archives publiques.—Les Archives publiques, fondées en 1872, sont administrées par le conservateur des Archives, qui a rang de sous-ministre et fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Elles ont pour objet de réunir et de rendre accessibles au public une vaste collection de pièces relatives à l'histoire du Canada. Les dossiers officiels de l'État ainsi que les documents personnels des chefs politiques et d'autres figures éminentes y ont une grande importance. S'y ajoutent des reproductions de maintes pièces des archives britanniques et françaises intéressant le Canada, une magnifique collection de cartes géographiques, une bibliothèque et de nombreuses gravures, peintures et photographies.